

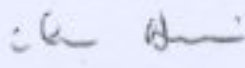


M. Christian HERVY
Maire de Chevilly-Larue
Conseiller général délégué
Hôtel de Ville
88, avenue du Général de Gaulle
94669 CHEVILLY-LARUE Cedex

**SERGE
LAGAUCHE**

Paris, le 10 mai 2010

**SÉNATEUR DU
VAL-DE-MARNE**

Monsieur le Maire, 

*VICE-PRÉSIDENT
COMMISSION DES
AFFAIRES CULTURELLES*

Vous avez souhaité attirer mon attention sur le vote, par l'Assemblée Nationale, le 28 avril dernier, d'un amendement au projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, prévoyant la suppression des périmètres de référence des Marchés d'Intérêt National (MIN), et je vous en remercie.

*RAPPORTEUR POUR AVIS
BUDGET CINÉMA ET
THÉÂTRE DRAMATIQUE*

Soyez certain que, avec le Groupe socialiste du Sénat, je suis totalement convaincu de la nécessité de maintenir les périmètres de référence qui, s'ils ne se justifient plus aujourd'hui par des critères économiques, sont en revanche indispensables au regard des raisons impérieuses d'intérêt général que sont l'aménagement du territoire, la sécurité alimentaire, la qualité environnementale et la défense des consommateurs.

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES
EUROPÉENNES*

*MEMBRE DE L'OFFICE
PARLEMENTAIRE
D'ÉVALUATION DES
CHOIX SCIENTIFIQUES
ET TECHNOLOGIQUES*

C'est la raison pour laquelle, lors de l'examen par le Sénat de ce projet de loi les 9, 10 et 11 juin prochain, le Groupe socialiste du Sénat défendra le retour à la version du texte tel qu'il avait été déposé par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Nationale et qui prévoyait, en son article 11, un régime simplifié d'autorisation préalable d'installation d'opérateurs à l'intérieur des périmètres de référence, dispositif conforme avec les exigences de la directive « Services ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.